NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/3609
18 juin 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 13 JUIN 1956, PAR LES REPRESENTANTS DE L'AFGHANISTAN, DE L'ARABIE SAOUDITE, DE L'EGYPTE, DE L'INDONESIE, DE L'IRAK, DE L'IRAN, DE LA JORDANIE, DU LIBAN, DE LA LIBYE, DU PAKISTAN, DE LA SYRIE, DE LA THAILANDE ET DU YEMEN, ET REÇUE LE 18 JUIN 1956

Nous, soussignés, représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, de l'Egypte, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jordanie, du Liban, de la Libye, du Pakistan, de la Syrie, de la Thaïlande et du Yémen, avons l'honneur, d'ordre de nos gouvernements respectifs, de prier Votre Excellence de convoquer le Conseil de sécurité pour examiner, conformément au paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, la grave situation qui règne en Algérie.

Nous vous prions de prendre cette mesure en raison de l'aggravation de la situation en Algérie, situation sur laquelle l'attention des membres du Conseil de sécurité a déjà été attirée au mois d'avril dernier. Les représentants de seize Etats Membres ont déclaré, dans le mémoire explicatif qu'ils ont adressé au Président du Conseil de sécurité (S/3589), que la situation s'était tellement aggravée que les Nations Unies ne pouvaient demeurer indifférentes devant cette menace à la paix et à la sécurité, cette atteinte au droit fondamental des peuples à disposer d'eux-mêmes et cette violation flagrante des autres droits essentiels de l'homme.

Depuis la date de ce mémoire, la situation en Algérie a encore empiré en raison de la nature et de la portée des opérations militaires effectuées récemment par les Français, opérations qui ont causé de cruelles pertes de vies humaines.

C'est pourquoi, de l'avis de nos gouvernements respectifs, il est essentiel que le Conseil de sécurité examine sans délai la question algérienne.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de notre très haute considération.

Représentant permanent de l'Afghanistan

Chargé d'affaires du Liban

Représentant permanent de l'Arabie saoudite

Représentant permanent de la Libye

Représentant permanent de l'Egypte

Représentant permanent du Pakistan

Représentant permanent de l'Indonésie

Représentant permanent de la Syrie

Représentant permanent par intérim de l'Irak

Représentant permanent par intérim de la Thaïlande

Représentant permanent de l'Iran

Représentant permanent du Yémen

Représentant permanent de la Jordanie

---